

L'hon. M. MANION: Et je crois que vous avez manqué cela. Je pense que vous ne vous trouviez pas à la Chambre. Je crois que nous pouvons procéder et discuter certaines questions parce que nous avons fait venir ici des fonctionnaires, à la demande du comité, et il me semble que nous pourrions commencer autre chose aujourd'hui. Si, plus tard, des questions sont soulevées par ce que nous discuterons, nous pourrions y revenir. J'espère que nous allons pouvoir continuer le travail. Personnellement, cela m'est égal et peu m'importe ce que vous allez discuter. Le président a suggéré, à juste titre, je crois, que nous étudions le rapport annuel. Si le comité désire agir différemment c'est à lui de décider ce que nous devons étudier.

L'hon. M. EULER: Me permettra-t-on de rappeler que le président du Conseil des régisseurs nous a toujours fait un exposé préliminaire ou général. Il est prêt à procéder, il n'y a pas de doute, et peut-être pourrait-il nous le donner à présent. Ensuite, si le comité le désire, nous pourrions entendre un exposé plus ou moins général du vérificateur des comptes.

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé au président du Conseil des régisseurs s'il avait quelque chose à ajouter à ceci, (l'état général), mais cela ne signifie naturellement pas grand chose.

L'hon. M. EULER: Non.

Le PRÉSIDENT: Mais si le président désire le parcourir, ou si vous voulez qu'il donne son avis et qu'il le commente, peut-être aimerait-il à indiquer quelques uns des points saillants du rapport général.

M. HANBURY: D'après les études que j'ai eu à faire de cet état, il me semble que nous avons, cette année, des renseignements très complets des régisseurs et des vérificateurs relativement à certains sujets sur lesquels nous avons enquêté antérieurement. Nous devrions avoir l'occasion de les étudier. Nous économiserons beaucoup de temps en les examinant au lieu de poser des questions ici. Mais en attendant, je dirai que nous sommes tous assez bien au fait de la nécessité qu'il y a de modifier le capital du chemin de fer; or puisque nous avons un rapport très complet qui a été préparé à ce sujet par la Compagnie George A. Touche, je suggérerai de laisser de côté pour le moment le bilan et de mettre à l'étude, ce matin, la question du capital des chemins de fer.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, cela m'est tout à fait indifférent; il s'agit simplement de procéder aussi rapidement que possible. Le comité désire-t-il mettre à l'étude ce rapport à couverture grise des vérificateurs? S'il y a un rapport traitant du capital et un autre, des comptes de l'année, tous les deux pour les chemins de fer et les services maritimes.

L'hon. M. EULER: Est-ce réellement nécessaire de prendre celui des Comptes?

Le PRÉSIDENT: Prenez celui-ci qui traite du capital; c'est celui que vous aviez en vue.

L'hon. M. EULER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le comité désire-t-il que nous le mettions en discussion?

Quelques MEMBRES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien, messieurs; procédons. Est-ce que tous les membres l'ont reçu et ont-ils eu l'avantage de l'examiner, car c'est le plus compliqué des deux et il exige plus d'étude que l'autre.

L'hon. M. EULER: Je crois que nous l'avons depuis un peu plus longtemps.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la plupart des membres l'ont. Je ne pense pas que le comité compte de nouveaux membres cette année. Ces états ont été distribués aux membres du comité de l'an dernier, et je ne crois pas qu'il y ait de nouveaux membres. C'est une question assez difficile à élucider à moins que les membres ne l'aient examinée dans leur bureau et se soient fait ainsi une idée de ce que l'on propose.